

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 mars 2023, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
CERBINO-BARBEROUX Sylvie à PORTEVIN Christine
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie
DEJY Guillaume à DU PONTAVICE Quentin
FEUTRIER Lucie à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET : OPERATION SOLAIRE BOIS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

N°20230307-12

Rapporteur : M. BERARD

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé que le conseil municipal a mis en place depuis plusieurs années une aide financière nommée « opération solaire – bois » ; elle consiste à l'attribution d'aides directes attribuées aux propriétaires particuliers et professionnels domiciliés sur Guillestre, en faveur du développement de l'installation d'équipement de chaleur renouvelable.

Au total, depuis le début de cette opération en faveur du développement des énergies renouvelables, la commune a déjà accordé 141 aides représentant un montant de 20 625 €.

La commission urbanisme du 13 février 2023, a examiné des demandes qui sont éligibles aux critères d'attribution des aides solaires/bois, il est donc proposé l'attribution des subventions ci-après :

Nom du bénéficiaire de l'aide	Nature du projet	Montant de la subvention accordée
CHAUVEAU G/ ALPHAND JC	Poêle à bois ou à pellets	150 €
MUSSET Corentin	Poêle à bois ou à pellets	150 €
GARCIN Nicole	Poêle à bois ou à pellets	150 €
ALBERT Céline/BLANC Damien	Poêle à bois ou à pellets	150 €
TAING Vianney	Poêle à bois ou à pellets	150 €
FEUILLASSIER Emile	Poêle à bois ou à pellets	150 €
CURTAUD Bérengère	Poêle à bois ou à pellets	150 €
GIRAUD Lauriane	Poêle à bois ou à pellets	150 €
CHESTA Patrick	Poêle à bois ou à pellets	150 €
TOURNIAIRE Marie Ange et Guy	Poêle à bois ou à pellets	150 €
MAROTTA Sandrine	Poêle à bois ou à pellets	150 €
PILOT Monique	Poêle à bois ou à pellets	150 €
TOTAL		1 800 €

Monsieur l'Adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de faciliter l'installation d'équipements de chauffage à énergie renouvelable ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-28 ;

VU la délibération n°20220906-04 du 6 septembre 2022 modifiant les conditions d'attribution des aides communales sur l'opération solaire bois et validant le règlement de l'opération solaire bois ;

VU les crédits inscrits au budget primitif 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 13 février 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal du 27 février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les subventions telles que présentées dans le tableau suivant :

Nom du bénéficiaire de l'aide	Nature du projet	Montant de la subvention accordée
CHAUVEAU G/ ALPHAND JC	Poêle à bois ou à pellets	150 €
MUSSET Corentin	Poêle à bois ou à pellets	150 €

GARCIN Nicole	Poêle à bois ou à pellets	150 €
ALBERT Céline/BLANC Damien	Poêle à bois ou à pellets	150 €
TAING Vianney	Poêle à bois ou à pellets	150 €
FEUILLASSIER Emile	Poêle à bois ou à pellets	150 €
CURTAUD Bérengère	Poêle à bois ou à pellets	150 €
GIRAUD Lauriane	Poêle à bois ou à pellets	150 €
CHESTA Patrick	Poêle à bois ou à pellets	150 €
TOURNIAIRE Marie Ange et Guy	Poêle à bois ou à pellets	150 €
MAROTTA Sandrine	Poêle à bois ou à pellets	150 €
PILOT Monique	Poêle à bois ou à pellets	150 €
TOTAL		1 800 €

- **AUTORISE Madame Le Maire** à mandater les subventions correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 7 mars 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

